

# Comment les notaires sont passés à l'ère numérique

Parfois accusés d'avoir tardé à se tourner vers les nouvelles technologies, les notaires se sont pourtant dotés depuis une vingtaine d'années de plusieurs outils numériques spécifiques à leurs activités. Le Groupe ADSN a été l'artisan de cette transformation.

L'image du notaire croulant sous ses piles de dossiers n'a pas forcément disparu. Et en cette période de confinement imposée par l'épidémie de Covid-19, l'incapacité de certains offices à signer des actes à distance par voie électronique a fait naître des critiques sur une profession qui aurait tardé à se doter de

tous les outils numériques indispensables à sa modernisation.

Pourtant, le notariat a engagé de longue date sa numérisation. C'est le Groupe ADSN – à l'origine Association pour le développement du service notarial – qui en a été l'artisan. Née il y a près de quarante ans de la volonté de créer un fichier central des dispositions de dernière volonté (FCDDV), cette association s'est ensuite adjoint une entité commerciale.

## Données sensibles

Basé près d'Aix-en-Provence, le Groupe ADSN emploie quelque 600 personnes et génère un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros. « Nous sommes à la

confluence du notariat et des nouvelles technologies. Nous offrons des solutions qui permettent de stocker, d'échanger, de transmettre des données très sensibles, explique Didier Rossignol, son président du directoire. Nous fournissons, par exemple, le système de stockage de tous les actes authentiques, sur lequel sont conservés 14 millions d'actes. » Il ajoute qu'aujourd'hui, 95 % des actes sont rédigés et signés électroniquement.

Dès 1999, le groupe a déployé pour les officiers publics la première version informatisée du FCDDV. « Si une personne a enregistré son testament à Paris et qu'elle a ensuite déménagé dans le Gard, ce registre permet aux notaires de s'y retrouver au moment de son décès », explique-t-il.

« A peu près à la même époque, nous avons constitué pour les notaires un réseau télécoms privé. 7.000 offices sont connectés à ce réseau qui garantit la sécurité absolue des échanges à la fois entre eux et avec les services de l'Etat », poursuit Didier Rossignol, qui note que les notaires peuvent avoir à demander des documents confidentiels, comme des extraits de casiers judiciaires.

En 2007, naît une solution de signature électronique des actes. Puis, en 2016, un système de visioconférence sécurisé et crypté. « Le seul agréé en France pour signer des

actes à distance », souligne le dirigeant. A l'époque, il ne s'agit pas encore pour les clients de signer depuis leur domicile – comme l'a favorisé le décret du 3 avril 2020 adopté en urgence pendant la crise sanitaire. Chaque partie est physiquement présente chez son notaire. Mais si, par exemple, dans le cadre d'une transaction immobilière, le vendeur est à Paris et l'acheteur à Marseille, cette innovation évite des déplacements.

## Effet accélérateur

Avec le décret du 3 avril 2020, « le notaire peut recueillir votre consentement par visioconférence », explique-t-il. Actuellement, environ 40 % des études sont équipées de ce système. Elles seront plus de 50 % avant la fin de l'année, anticipe Didier Rossignol, pour qui la crise sanitaire va avoir un effet accélérateur. « Nous avons un carnet de commandes bien rempli », note-t-il. Le Groupe ADSN compte maintenant intensifier la cyberprotection.

Il a aussi récemment élargi sa palette d'intervention. Il ne travaille plus seulement avec les études notariales, mais aussi avec les banques et les assurances. Il vise également désormais d'autres professions réglementées – médecins ou pharmaciens.

— E. Di.



**LES ECHOS  
FORMATION**

## Les marchés européens de l'électricité et du gaz naturel



Identifiez les stratégies des compagnies d'électricité et des opérateurs gaziers, anticipez la reconfiguration des marchés de l'énergie. Bénéficiez de l'expertise de notre intervenant, Ludovic Mons.

Rendez-vous les 11 & 12 juin 2020 ou les 14 & 15 octobre 2020 à Paris  
En savoir plus sur [www.lesechos-formation.fr/marche-europeen-electricite-gaz.htm](http://www.lesechos-formation.fr/marche-europeen-electricite-gaz.htm)

Un service proposé par Les Echos Solutions